

Président : Michel Corbaz Avenue du Midi 37A 1700 Fribourg Tél. 026 305 85 40	ASSOCIATION DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS DE L'ETAT DE FRIBOURG (AASP)	Secrétaire : Patricia Privet Rue Victor-Tissot 22 1630 Bulle Tél. 026 305 22 42
---	---	---

Procès-verbal de l'assemblée générale du 17 mai 2019

Date, lieu : vendredi 17 mai 2019 à 17h30 – Café du Gothard, Fribourg
Président : Michel Corbaz
Secrétaire : Patricia Privet

Le Président de l'Association des agents des services publics de l'Etat de Fribourg (ci-après : l'Association), Michel Corbaz, ouvre l'assemblée générale en saluant les membres présents.

Conformément aux statuts, l'assemblée a été convoquée dans les délais et chaque membre a reçu une convocation personnelle.

Le Président précise que l'année passée, l'assemblée avait accepté une proposition du Comité visant à placer un certain montant dans un autre établissement bancaire avec un rendement supérieur à ce que l'on avait auparavant. Nous avons oublié de mettre ce point à l'ordre du jour traitant spécialement cette question. Pour légitimer, de manière formelle ce changement d'établissement, ce point sera donc mis au tractanda de notre prochaine assemblée générale. Une décision pourra alors être prise en toute connaissance de cause.

Aucune remarque n'étant faite quant à l'ordre du jour, le Président propose de passer au premier point du tractanda.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 juin 2018

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 8 juin 2018 est approuvé sans remarque, avec remerciements à son auteur.

2. Mot de bienvenue du Président

L'année dernière, j'avais parlé des manifestations organisées lors de mai 68 sans savoir que le mouvement de contestations des gilets jaunes (je n'y suis pour rien) allait descendre dans la rue. Etait-ce prémonitoire ?

La situation devient tendue entre les partenaires sociaux et les dirigeants et, pas seulement en France. Chez nous, la réforme de la caisse de pension devient un thème récurrent et les détériorations qui visent le personnel de l'Etat sont mises en lumière. En effet, les agents des services publics sont encore plus mis sous pression et cela ne date pas d'hier. En effet, si l'on en croit les députés Bonny et Jelk dépositaires de plusieurs questions au Grand Conseil le 11 février dernier, il y a eu, depuis 1994, 6 baisses de salaire, 1 annuité reportée et le renchérissement n'a pas été accordé complètement 2 années de suite sans parler des mesures structurelles qui ont eu pour but de faire participer le personnel à l'effort de redressement des finances (en 2013). Déficit de l'Etat : 900'000 francs.

2014, nouvelle mesure : le personnel doit cotiser davantage pour maintenir les pensions. Avant les opérations de clôture / Bénéfice de l'Etat = 200'000 francs

2015, Bénéfice de l'Etat = 126 millions, 24 millions

2016, Bénéfice de l'Etat = 86.8 millions, -75.8 millions

2017, Bénéfice de l'Etat = 56.6 millions, 16.2 millions

2018, Bénéfice de l'Etat = 70 millions et 1.7 million après les mises en réserve notamment pour affronter les risques liés à la réforme de l'imposition des entreprises.

Taux de couverture de 75.2 %

Et tout ça, en tenant compte d'une fortune qui n'a cessé d'évoluer pour atteindre la somme astronomique de plus de 1,2 milliard. La loi fédérale du 17 décembre 2010 dit que le taux de couverture doit atteindre les 80 % en 2052. Si on ne fait rien, le taux de notre caisse de pension sera proche des 40 % en 2052. Il y a lieu d'agir !

Pour certains, c'est la catastrophe et il faut faire saigner encore plus le personnel et comme **disait Jean-Baptiste Colbert [ministre de Louis XIV](#)** « L'art de l'imposition consiste à plumer l'oie pour obtenir le plus possible de plumes avec le moins possible de cris. »

M. Gaétan Emonet, coordinateur de la FEDE pour les questions de la caisse de pension et Président de la Société pédagogique fribourgeoise francophone accompagné de M. Bernard Fragnière, Président de la FEDE, nous fera un point de situation sur le processus de la consultation et des négociations en cours. Ces messieurs pourront nous dire quand les gilets jaunes manifesteront à Fribourg.

Mais avant cela voici un bilan de nos activités effectuées lors de cette année :

Le comité, représenté par des personnes provenant de services et d'univers professionnels différents, s'efforce de susciter l'intérêt pour les activités de l'Association et de convaincre leurs collègues d'y adhérer. Il informe les membres sur les possibilités d'aide et veille à l'acheminement correct de leurs requêtes personnelles.

2018-2019 a été une année de réflexion sur nos objectifs à atteindre et comme dit lors de notre dernière assemblée générale, trois axes étaient présentés :

- *Donner du sens à notre activité au sein de nos services !*
- *Développer les compétences, la formation et les initiatives individuelles*
- *Repenser les espaces de travail, flexibilité et mobilité*

Pour l'organisation interne de notre Association, l'objectif était de maîtriser les coûts et d'améliorer notre communication. Plusieurs pistes ont d'ailleurs été explorées afin de rentabiliser notre fortune et maîtriser notre fonctionnement.

Notre idée

- Intérêts bancaires
- Diminution des coûts notamment par des envois d'informations par courriel.

Quelle est la finalité de ces trois axes ?

Un service public de qualité donné aux résidents de ce canton. Pour y arriver on se doit, chacun d'entre nous, agentes et agents des services publics, selon sa place et son rôle, porter une part de responsabilité. A notre niveau, il est vrai que cela ne va pas apporter de grandes révolutions, mais ce sont les petits ruisseaux qui forment les grands fleuves (tant qu'il y en a !).

S'il incombe d'en parler, c'est que certains de nos dirigeants préfèrent laisser aller et voir venir. Ce laxisme ne va certainement pas améliorer les services rendus à la population, donc aux contribuables. L'avenir des services public est désormais incertain. C'est la raison pour laquelle, il est de notre devoir de guider nos chefs de service, non pas pour les critiquer ou les juger, mais pour les confronter à la dure réalité. Sans des employés motivés, le service public perdra en qualité.

Et oui c'est si simple, un employé motivé est créatif.
Un employé motivé propose des solutions.
Un employé motivé donne de sa personne.
Un employé motivé trouve un sens à ses activités.

- La première étape **Elaboration d'un guide des droits et devoirs**
Cela permet une clarté et une base sécuritaire dans notre travail d'agent des services publics. Pascale Maudry-Vonlanthen, membre du Comité, nous présente en quelques lignes ce que le Comité prévoit d'élaborer : établir un glossaire de tous les droits du personnel, de façon plus conviviale ; de regrouper les directives déjà existantes à l'Etat.
- Le deuxième axe porte sur le **développement des compétences de la formation et les initiatives individuelles**. A ce propos, il est intéressant de constater ce qui se fait au SITel. En effet, le service a élaboré un programme de formation basé sur les compétences acquises et sur celles qui vont permettre à l'employé d'acquérir la formation nécessaire à l'évolution de son travail. Dit autrement, c'est plus que de la formation continue, c'est de la formation adaptée à l'évolution des prestations fournies aux utilisateurs et in fine aux contribuables. L'idée de ce plan de formation pourra également être reprise et utilisée dans d'autres services de l'Etat.
- Pour le troisième axe, **Repenser les espaces de travail, flexibilité et mobilité**
Mathieu Chappuis et moi-même sommes actifs dans la réalisation concrète d'installation de table électrique qui permet aux employés de travailler assis et debout. Ce qui est intéressant c'est que notre démarche et surtout celle de Mathieu Chappuis a permis à la Commission de la sécurité au travail de confirmer qu'il y a une véritable prise de conscience d'une nécessité à avoir une place de travail adaptée prenant en compte la prévention de la santé, notamment pour les personnes sujettes à des douleurs dorsales. Le projet est en bonne voie et le Conseil d'Etat se prononcera prochainement. L'idée est de démontrer qu'il n'est plus nécessaire de remplir une déclaration à l'AI pour pouvoir obtenir une table électrique. Seul un certificat médical pourrait suffire ! On espère que le Conseil d'Etat sera à l'écoute de cette proposition.

Voilà, je ne pourrais conclure ce bilan sans remercier mes collègues et amis du Comité qui ont permis la réalisation de ces activités. Vous l'avez constaté, nous n'avons pas chômé !

3. Admissions, démissions et décès

Après notre assemblée générale du 8 juin 2018, les changements suivants sont intervenus :

- 3 adhésions
- 34 démissions : 8 retraites et 26 divers (dont plusieurs personnes ont quitté l'Etat)

4. Remplacement d'un membre du Comité

- L'assemblée prend acte de la démission au Comité, pour cause de retraite, de Pierre-Alain Mottas. Aucune personne présente ne souhaite le remplacer. De ce fait, le Comité proposera une nouvelle personne lors de la prochaine assemblée générale.
- René Krattinger, déjà membre du Comité, est élu à l'unanimité vice-président en remplacement de Pierre-Alain Mottas.

5. Comptes 2018 de l'Association

Mathieu Chappuis, trésorier, commente les comptes 2018. L'exercice 2018 boucle avec un bénéfice de 410 fr. 75. Le capital de l'Association s'élevait au 31 décembre 2018 à 146'899 fr. 30.

6. Rapport des vérificateurs

- Les comptes 2018 ont été vérifiés par Messieurs Christian Brügger et Marcel Chambettaz. Ils proposent à l'assemblée d'approuver les comptes et d'en donner décharge au caissier. Les comptes sont approuvés à l'unanimité.
- Monsieur Gilles Ballaman est élu à l'unanimité comme suppléant de la vérification des comptes (art. 23 al. 1 des statuts).

7. Fixation de la cotisation pour les années 2020 à 2021

Le Comité propose à l'assemblée générale de ne pas modifier le montant de la cotisation pour les années 2020 à 2021. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Pour 2020 et 2021, la cotisation est, par conséquent, fixée à 40 francs pour un membre actif et 30 francs pour un membre retraité.

8. Budget 2019 de l'Association

Mathieu Chappuis, trésorier, commente en détail le budget 2019 qui se présente avec un bénéfice de 100 francs. Il est accepté à l'unanimité.

9. Divers et discussion sur l'avenir de la caisse de pension

- M. Jean-Pierre Dorand se pose la question de savoir, vu le nombre peu élevé de participants à l'assemblée s'il ne faudrait pas changer le jour de l'assemblée (jeudi au lieu de vendredi). Il demande également de réfléchir à une solution pour recruter de nouveaux membres.
- M. Gérard Golliard informe que le choix culinaire du repas peut également être significatif d'un manque d'intérêt à s'inscrire à l'assemblée générale.
- La parole n'étant plus demandée, le Président clôt l'assemblée et passe ensuite la parole à M. Gaétan Emonet, coordinateur de la FEDE pour les questions de la caisse de pension et à M. Bernard Fragnière, Président de la FEDE qui nous feront un point de situation sur le processus de la consultation et des négociations en cours.

A la fin de cette conférence, les membres présents sont invités à partager un verre de l'amitié et à prendre part, par la suite, au souper.

Fin de la séance à 19h00

Au nom du Comité

Le Président : Michel Corbaz

La Secrétaire : Patricia Privet

Fribourg, le 17 juin 2019